

Ce formulaire permet de vous affilier chez Parentia Vlaanderen pour le paiement de votre Groeipakket, le nouveau nom des allocations familiales en Flandre. Renvoyez ce document complété via vlaanderen@parentia.be. Vous pouvez également nous le faire parvenir par courrier adressé à : BP 80030 à 1070 Anderlecht.

Vous attendez votre premier enfant ? Demandez votre allocation de naissance sur www.parentia.be dès le 6^e mois de grossesse. Par cette demande, vous serez directement affilié chez Parentia pour bénéficier d'allocations familiales après la naissance.

1. **Renseignements concernant le parent qui reçoit ou demande le Groeipakket (allocations familiales)**

Prénom :

Nom :

Code postal de votre domicile :

Numéro du registre national (voir verso de votre carte d'identité) ou date de naissance :

GSM :

E-mail :

Compte bancaire pour le paiement du Groeipakket (allocations familiales) :

Ce compte est un compte bancaire personnel ou en commun à mon nom. Je vous autorise à contrôler ces données bancaires auprès de ma banque.

2. **Renseignements concernant l'autre parent**

Prénom :

Nom :

Numéro du registre national (voir verso de votre carte d'identité) ou date de naissance :

3. **Renseignements concernant les enfants**

Prénom Enfant	Nom Enfant	Date de naissance Enfant

4. **Situation familiale** (vous pouvez éventuellement mettre une croix dans plusieurs cases)

J'habite en Flandre et

je reçois déjà des allocations familiales en Belgique

je ne perçois pas encore d'allocations familiales en Belgique

Je déménage / j'ai déménagé en Flandre en date du .. / .. / .., venant de (région ou pays)

Je n'habite pas en Flandre mais

en Région bruxelloise ou en Wallonie. Mes enfants fréquentent une garderie dont le tarif n'est pas lié aux revenus ou une école de la Communauté flamande.

en dehors de la Belgique et je travaille en Flandre depuis le .. / .. / ..

Mon adresse: Rue et numéro:

Code postal et localité:

Pays:

Je travaille en dehors de la Belgique ou pour une organisation internationale : (pays ou organisation internationale)

L'autre parent travaille en dehors de la Belgique ou pour une organisation internationale : (pays ou organisation internationale)

Autre situation :

5. **Signature**

Les parents souhaitent que Parentia Vlaanderen vzw verse le Groeipakket (allocations familiales) pour tous leurs enfants à partir de la date légale la plus proche.

De ouders wensen dat Parentia Vlaanderen vzw het Groeipakket (kinderbijslag) uitbetaalt voor al hun kinderen vanaf de dichtstbijzijnde wettelijke datum.

Je souhaite recevoir les informations de Parentia sur les allocations familiales, les démarches administratives et autres services liés à la famille.

J'accepte la politique en matière de vie privée de Parentia consultable sur www.parentia.be.

Date et signature du parent qui reçoit le Groeipakket (allocations familiales) (le plus souvent la maman) ou des deux parents :

Parentia accorde une grande importance à la protection de vos données personnelles. Nous traitons vos données pour pouvoir payer correctement votre Groeipakket, conformément au Décret Groeipakket. Nous sommes également amenés à transmettre celles-ci à d'autres caisses et à l'agence « Opgroeien ». Nous conservons vos données pendant toute la période durant laquelle votre enfant peut avoir droit au Groeipakket. Vous avez toujours le droit de:

- consulter, rectifier ou supprimer vos données via Parentia et d'en limiter leur traitement;
- demander à Parentia de transférer vos données directement vers un autre responsable de traitement;
- déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Vous avez des questions ou vous souhaitez exercer vos droits en matière de traitement de vos données personnelles ? Contactez-nous à l'adresse ci-dessous.



Vlaamse uitbetaler.
Elk kind heeft recht op een Groeipakket.
Je kiest zelf je uitbetaler. Veranderen kan na 1 jaar. www.groeipakket.be



Près des parents, dès les premiers instants.

Parentia Vlaanderen vzw • KBO 0686.764.255

Maatschappelijke zetel: Kartaizersstraat 45, 1000 Brussels.

www.parentia.be

